

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26854**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Coordinateur de vie scolaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle de l'enseignement privé sous contrat - Collège employeur	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333t Education et transfert de connaissances

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir d'instructions, de consignes, dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, du règlement intérieur, des moyens techniques et économiques, le coordinateur de vie scolaire organise, participe et suit l'activité et les moyens de la vie scolaire en managant une ou plusieurs équipes de vie scolaire en collaboration directe avec le chef d'établissement, l'adjoint ou le responsable de vie scolaire. Il coordonne l'organisation et le fonctionnement de l'équipe de vie scolaire dont il a la charge. Il favorise le lien et une communication adaptée ascendante et descendante avec les autres équipes de l'établissement (direction, équipe pédagogique (enseignants), administrative, services généraux) et avec l'extérieur (famille, partenaires). Il inscrit son action en référence aux valeurs développées dans le cadre de son projet d'établissement et de son règlement intérieur.

Il est amené à réaliser les activités suivantes :

A1- Animation de l'équipe de vie scolaire dont il a la charge au quotidien

A2- Communication avec l'équipe de vie scolaire, les autres équipes de l'établissement, les élèves, les familles et les partenaires extérieurs

A3- Organisation et optimisation des moyens et des ressources de l'équipe de vie scolaire dont il a la charge au regard des objectifs fixés

A4 - Analyses et propositions d'amélioration des activités de l'équipe de vie scolaire dont il a la charge

A5 - Coordination et participation, gestion et suivi de l'activité de l'équipe de vie scolaire dont il a la charge

A6 - Communication transversale avec la hiérarchie, les autres équipes de l'établissement au sujet de l'activité de l'équipe de vie scolaire dont il a la charge

A7 - Communication avec les élèves, les familles et les partenaires extérieurs en lien et en appui à l'équipe de vie scolaire dont il a la charge

A8 - Management de projets d'animations : activités socio-éducatives, activités culturelles, activités pastorales ou activités de loisirs.

Les capacités attendues :

1. ANIMATION DE L'EQUIPE DE VIE SCOLAIRE

C1 - Animer et gérer l'équipe de vie scolaire

C2 - Communiquer régulièrement à son équipe les informations et formaliser des informations utiles au fonctionnement et au travail de la vie scolaire

C3 - Organiser l'activité de l'équipe de vie scolaire

2. COORDINATION DES ACTIVITES DE VIE SCOLAIRE

C4 - Analyser et proposer des améliorations et/ou des adaptations de l'activité

C5 - Coordonner, accompagner et participer à l'activité

C6 - Communiquer de manière transversale et synthétique

C7 - Communiquer avec les élèves, les familles, les partenaires extérieurs

3. CONDUITE DE PROJET D'ACTIVITES

C8 - Coordonner des projets d'animations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement Privé sous contrat

coordinateur de vie scolaire, référent de vie scolaire, conseiller d'éducation, responsable d'internat/d'externat

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2104 : Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

La certification d'appuie sur une évaluation des 8 compétences mises en œuvre dans les lieux d'évaluation (Organisme de formation, référent en établissement d'origine et en établissement de stage).

Rédaction du livret du candidat, checks-list, observation, entretien.

Le dossier complet du candidat est examiné par le jury national.

Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités.

Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP. Il fait des préconisations en cas de validation partielle.

Les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre.

La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.
Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 3 ans.

Par la Validation des acquis de l'expérience

Pour obtenir le CQP Coordinateur de vie scolaire par la VAE, différentes étapes sont prévues :

Demande de recevabilité

- Dépôt de la demande : le candidat doit déposer son dossier de recevabilité à l'autorité de délivrance du certificat, c'est à dire à la Commission de certification
- Ce dossier permet de juger l'expérience du candidat en durée et en nature

Constitution du dossier

- Le candidat renseigne le dossier de recevabilité VAE qui permet de décrire son expérience au regard des compétences du CQP (livret 1)
- Constitution du dossier : documents rendant compte de l'expérience, durée des différentes activités (salarisées, non salariées, bénévoles ...), les attestations de formation ou diplômes obtenus (livret de recevabilité et du candidat) (livret 2)
- Le dossier doit préciser les connaissances, les compétences et les aptitudes acquises par l'expérience

Accompagnement à la VAE (facultatif)

- Un accompagnement peut être proposé au candidat pour l'aider à réaliser son dossier de VAE (facultatif, aide à la formulation, constitution du dossier, préparation à l'entretien avec le jury)

Examen du dossier

- Le jury examine le dossier de validation
- L'évaluation du jury se fonde sur le dossier et sur un entretien avec le candidat

La décision du Jury CQP est notifiée par écrit, la décision du Jury CQP est souveraine

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un jury national composé de 6 personnes dont le président de jury qui est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.
En contrat de professionnalisation	X		Un jury national composé de 6 personnes dont le président de jury qui est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury
Par candidature individuelle	X		Un jury national composé de 6 personnes dont le président de jury qui est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury
Par expérience dispositif VAE prévu en 2015	X		Un jury national composé de 6 personnes dont le président de jury qui est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 août 2016 publié au Journal Officiel du 07 septembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Coordinateur de vie scolaire" avec effet au 07 juin 2016, jusqu'au 07 septembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

[Site Collège employeur](#)

Lieu(x) de certification :

Collège employeur, Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- IFD (Lyon)
- IFEAP (Angers)
- ARES (Montreuil)

Historique de la certification :